

NOTE DE REVUE DE RAP POUR LES OPERATIONS DU SECTEUR PUBLIC

1. DONNÉES DE BASE

a. Données du projet

Titre du projet : Projet d'Approvisionnement en eau potable et d'assainissement en zones rurales et méridionales		
Code du projet: P-KM-EA0-001	Numéro du prêt : 5800155000401 et 5900155000801	
Type de projet : Investissement du secteur public	Secteur: eau et assainissement	
Pays: Les Comores	Catégorisation environnementale (1-3) : 2	
Étape du traitement	Évènement clés (prêt)	Date de décaissement et de clôture (prêt)
Date d'approbation : 17 déc. 2009	Montants annulés : prêt FSF: UA 640,000.00	Date initiale de décaissement : 45 mois
Date de signature :	Financement complémentaires : prêt FSF: UA 640,000.00	Date initiale de clôture :30 déc. 2013
Date d'entrée en vigueur : 12 oct. 2010	Restructuration :	Délai révisé du décaissement :
Date d'entrée en vigueur du 1 ^{er} décaissement : 14 oct. 2010	Prorogations (préciser les dates) : 30 juin 2015 et 30 déc. 2015	Date de clôture révisée : 30 déc. 2015
Date réelle du 1^{er} décaissement : prêt RWSSI : 13 mars 2011, prêt FSF : 13 déc. 2010		

b. Sources de financement

Sources de financement (MUC)	Montant approuvé (MUC) :	Montant décaissé (MUC) :	Pourcentage décaissé (%) :
Prêt :			
Don 1 : RWSSSI	Eur 2,197,380.00	Eur 2,197,380.00	100
Don 2 : FSF	UA 7, 804, 40.69.00	UA 7, 804, 40.69.00	96
Gouvernement :			
Autres (ex. Cofinanciers) :			
TOTAL :	Eur 2,197,380.00 UA 7, 804, 40.69.00	Eur 2,197,380.00 UA 7, 804, 40.69.00	96.81

Cofinanciers et autres partenaires extérieurs :

Organisme(s) d'exécution et de mise en œuvre :

c. Responsable du projet au sein de la Banque

Fonction	A l'approbation	A l'achèvement
Directeur régional	NONO J-S. MATONDO-FUNDANI	GABRIEL NEGATU
Directeur sectoriel	SERING JALLOW	MOHAMED EL AZIZI
Responsable sectoriel	SERING JALLOW	CHANDA OSWARD MULENGA
Coordinateur d'activités	A. OUTAGUEROUINE	MONIA MOUMNI
Coordonnateur d'activités suppléant		
Chef de l'équipe du RAP		
Membres de l'équipe du RAP		MONIA MOUMNI CHIEF ENGINEER, OWAS.2 CISSE BOCAR FINANCIAL ANALYST, OWAS.1 IBRAHIMA AMADOU TRAORE CONSULTANT,

d. Données des Rapports

Date du RAP : 17 mai 2016

Dates de la mission du RAP : De : 1 mai 2016

Au : 7 mai 2016

Date de RAP-EVN :

Évaluateur1/consultant1 : Herminia Martinez

Évaluateurs2/consultant2 :

2. DESCRIPTION DU PROJET

Résumé élaboré à partir du rapport d'évaluation incluant les addendum/corrigendum ou accord de prêt, et prenant en compte toutes les modifications survenues au cours de la mise en œuvre.

a. Bien-fondé du projet et Impacts attendus:

Décrire brièvement et de façon précise le bien-fondé du projet/programme (problème/question devant être traité), les impacts attendus et les bénéficiaires visés (ceux directement ou indirectement affectés). Mettre en évidence tous les changements apportés en cours d'exécution.

Aux Comores, il existe essentiellement trois sources d'approvisionnement : les eaux de surface, les eaux souterraines et la collecte des eaux pluviales. Le projet d'AEPA des Comores concerne la capitale Moroni ainsi que cinq autres localités situées dans les trois îles (Grande Comore, Anjouan et Mohéli). En dehors de Moroni, l'accès à l'eau potable est quasi inexistant dans l'Union des Comores. Le projet vise à améliorer les conditions de vie socio-économiques et sanitaires des populations de l'Union des Comores. Ce projet s'adresse donc à certaines zones n'ayant pas encore accès à l'eau potable, qu'il s'agisse de villages, de quartiers ou d'îlots d'habitation. L'habitat dans les villes est essentiellement de type horizontal, extensif et très consommateur d'espace, avec une faible densité d'occupation des sols, ce qui engendre des coûts élevés des investissements d'AEP et des difficultés économiques pour rentabiliser ces installations. La desserte en eau potable est variable selon les îles. Du point de vue alimentation en eau potable, les populations à Anjouan et Mohéli dépendent surtout des eaux de surface (sources ou des rivières) alors que la population de la Grande Comore s'approvisionne surtout à partir des eaux souterraines et de la collecte des eaux pluviales.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre du cinquième programme prioritaire de l'axe (i) de la nouvelle Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) 2010-2014 de l'Union des Comores qui est articulée autour des six (6) axes stratégiques et vise à atteindre les OMD pour le secteur AEPA (amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement).

Le projet contribuera à résoudre les problèmes majeurs de ce secteur, en particulier un faible taux d'accès à l'eau potable, dû à un réseau obsolète, un système de distribution inadapté et défectueux et au non traitement des eaux; des capacités institutionnelles et humaines insuffisantes et des ressources financières inappropriées pour le développement du secteur. Ces facteurs sont responsables de la participation marginale des partenaires du développement dans ce secteur et également d'un manque de cohérence dans la planification et la gestion des programmes de soutien. La Banque a donc dû appuyer une initiative visant à coordonner les programmes d'aide – le Comité du Secteur de l'Eau. Cette opération devrait générer des investissements dans ce secteur grâce à une amélioration du cadre institutionnel.

b. Objectifs et Effets attendus:

Décrire de façon concise et claire les objectifs prévus, les effets relatifs ciblés et les bénéficiaires visés, en mettant en évidence d'éventuelles modifications/révisions.

L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques et sanitaires des populations de l'Union des Comores. Son objectif spécifique est d'assurer durablement l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement des populations comoriennes. Il visera à :

- (i) Définir le cadre institutionnel, organisationnel et financier qui permette le développement du secteur;
- (ii) Proposer une stratégie et un programme national aux autorités comoriennes jusqu'en 2030;
- (iii) Renforcer la participation des parties prenantes appartenant au secteur
- (iv) être un modèle pour la coordination des bailleurs de fonds dans d'autres secteurs.

Le projet devrait également répondre aux préoccupations du gouvernement comorien afin d'assurer un

développement équitable des différentes îles de l'Union. Seule la ville de Moroni (80 000 habitants) dispose d'un accès partiel à l'eau potable utilisant le réseau de distribution de la Compagnie Nationale de Distribution de l'Eau et de l'Électricité (MAMWE), c'est-à-dire, 15% de la population totale du pays. Tous les autres systèmes d'approvisionnement en eau sont délabrés et fournissent donc une eau non potable. Par ailleurs, le cadre institutionnel, légale et réglementaire est incomplet et inapproprié. Le projet et ses recommandations techniques s'appliqueront à résoudre ces contraintes. Le présent projet contribuera à répondre aux préoccupations majeures du pays en matière de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et d'assainissement ainsi qu'au souci de promouvoir l'hygiène des populations comoriennes, et l'allègement de la corvée d'eau pour les femmes et les filles. Les principaux effets attendus sont :

- Les infrastructures d'eau potable et d'accès à l'assainissement dans les 3 îles sont renforcées et sécurisées
- Les attitudes et comportements des populations sont changés positivement vis-à-vis de l'hygiène individuelle et domestique
- Le taux d'accès à l'eau potable dans les 3 îles est amélioré
- Le taux d'accès à l'assainissement dans les 3 îles est amélioré
- Le taux de prévalence des maladies diarrhéiques chez les enfants de moins de 5 ans est réduit
- Le taux d'attaque des épidémies de choléra est réduit
- Amélioration des conditions des femmes et des filles, qui sont le plus souvent en charge de la corvée d'eau (Temps moyen de corvée d'eau pour les femmes et les filles est réduit)

c. Produits et bénéficiaires visés:

Décrire clairement et de manière concise les extrants attendus et bénéficiaires relatifs ciblés, en mettant en évidence d'éventuelles révisions.

Les extrants attendus de ce projet sont les suivants :

Les principaux résultats escomptés sont l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable (de 10% en 2009 à 37,5% en 2015) et des services d'assainissement (de 7% en 2009 à 20 % en 2015) selon l'Étude de Stratégie Nationale et le Programme Développement de l'Approvisionnement en Eau (DWS). Le projet devrait également réduire les maladies transmises par l'eau de 20 % en 2013 et améliorer les conditions des femmes et des jeunes filles qui, le plus souvent, sont responsables d'aller chercher l'eau. L'objectif de développement du projet est donc très pertinent.

Environ 200 000 personnes devraient bénéficier de ce projet. 180 000 personnes profiteraient directement de l'amélioration des infrastructures d'approvisionnement en eau et 20 000 des infrastructures d'assainissement. Les autres bénéficiaires du projet sont : (i) les 20 établissements scolaires du pays ont été équipés en latrine et en citernes d'eau ; et (ii) les Directions Régionales et services publics déconcentrés de l'Eau et de l'Assainissement (DREA) et les délégations des Communes du pays ; et (iii) les Comités de Gestion de l'Eau (CGE) et les Unions des Comités de gestion de l'eau.

d. Principales activités/Composantes:

Décrire clairement et de manière concises les principales activités/composantes, y compris les éventuelles révisions.

Les principales activités du projet s'articulent autour de 4 composantes :

- L'étude d'un cadre institutionnel, d'une stratégie et d'un programme pour la mise en place de l'approvisionnement en eau et l'assainissement ;
- Les infrastructures d'approvisionnement en eau potable et de services d'assainissement;
- Le soutien institutionnel;
- La gestion du projet.

3. ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU PROJET (APPRÉCIATION DE L'ÉVALUATEUR)

PERTINENCE

a. Pertinence de l'objectif de développement du projet :

Évaluation de la pertinence ex-ante et ex-post (y compris pendant la mise en œuvre). La pertinence de l'objectif de développement (à l'évaluation ex-ante et au moment de la post-évaluation) en termes d'alignement avec les priorités de développement du pays et les besoins de bénéficiaires (y compris tout ajustement ayant été apporté au projet au cours de sa mise en œuvre), les stratégies sectorielles applicables de la Banque, la stratégie pays ou régionale de la Banque et les priorités générales de la Banque. L'évaluation de la pertinence consistera à examiner également dans quelle(s) mesure(s) l'objectif de développement a été clairement indiqué et axé sur les effets ainsi que le réalisme des effets escomptés dans le contexte du projet.

Le RAP considère ce critère comme étant très satisfaisant, cette évaluation également.

L'objectif du projet est d'assurer l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement pour la population comorienne, qui sont essentiels à son bien-être. Il vise à soulever les principaux problèmes du secteur en fournissant un cadre pour son développement, en améliorant les institutions et en assurant le financement de ses infrastructures. Il servira de modèle pour la coordination des bailleurs de fonds dans d'autres secteurs. Le projet fait partie de la Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance du Pays pour 2010-2014 (PRGS), qui vise à accroître l'accès à l'eau potable, l'assainissement et une gestion des ressources en eau qui soit durable. Il est conforme à la stratégie d'intervention de la Banque dans les Comores, comme définie dans le pilier 2 de la Stratégie Pays (CSP) 2009-2010, qui a pour objectif d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Il s'insère également dans le cadre de l'initiative de la Banque sur l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement. Le projet devrait permettre également de réduire de 20% les cas de maladies d'origine hydrique à l'horizon 2013/2015 et d'améliorer les conditions des femmes et des filles, qui sont le plus souvent en charge de la corvée d'eau.

De l'évaluation à l'achèvement, l'objectif de développement du projet est resté très pertinent et aligné sur le DSP et les stratégies sectorielles de la Banque ainsi que sur les priorités nationales et les besoins des populations bénéficiaires cibles concernées car l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est extrêmement limité aux Comores et beaucoup d'efforts restent à faire. Par ailleurs, ce projet répond au souci du Gouvernement comorien d'assurer un développement équitable des différentes îles de l'Union.

Au vu de ce qui précède, la pertinence de l'objectif de développement du projet jugée très satisfaisante par le RAP est confirmée comme telle par la revue et l'évaluateur avec la note maximale de 4 sur 4.

b. Pertinence de la conception du projet (de la phase d'approbation à l'achèvement)

L'évaluateur devrait à partir de la reconstruction de la théorie de changement ou de la logique d'intervention du projet, apprécier la pertinence de la conception du projet indépendamment de l'évaluation faite dans le PCR. Il commentera la conclusion du RAP sur cette section, et apportera un jugement sur la pertinence de la conception du projet, couvrant le bien-fondé de la conception du projet et l'opportunité des ajustements éventuels, aux solutions techniques pour garantir la réalisation des résultats escomptés (chaîne de résultats), la cohérence du cadre du résultats et la pertinence des indicateurs, l'adéquation de l'évaluation des risques, les mesures de protection environnementales et sociales, et les dispositions de mise en œuvre. Pour les Opérations d'Appui aux Programmes (OAP), l'évaluateur examinera la pertinence des mesures préalables, du dialogue sur les politiques et du niveau auquel l'opération aurait pu être davantage en faveur des pauvres dans sa conception.

Le RAP considère ce critère comme étant satisfaisant ; cette évaluation également.

Le rapport d'évaluation a défini de façon appropriée l'exécution, les mécanismes de surveillance, de contrôle et d'assistance du projet. Un cadre logique a détaillé les résultats escomptés; les indicateurs de performance; la planification des activités; les ressources financières et les instruments de mesures et de vérification. Le RAP montre qu'il y a eu des problèmes dans les orientations de conception et dans la planification car un certain nombre d'études ont été commanditées séparément. Le RAP note que la conception du projet n'a pas suffisamment pris en compte la complexité des ressources en eau dans le contexte hydrogéologique comorien. Dans la Grande Comores, le projet étant basé sur l'exploitation des ressources en eau souterraines, des campagnes géophysiques pour approcher la disponibilité des ressources en eau n'étaient pas prévues et les études techniques et le contrôle des travaux étaient des marchés séparés. Cela a conduit à des échecs lors de la réalisation des forages et aux problèmes du chantier de M'Béni connus vis-à-vis des populations dont les villages étaient traversés par la conduite d'adduction mais initialement non prévus d'être alimentés par le nouveau réseau. En conclusion, la conception du projet est et reste pertinente, y compris le choix des techniques proposées, mais le montage a connu les insuffisances ci-dessus évoqués du fait du morcellement des tâches liées aux études techniques et au contrôle des travaux.

Au vu de ce qui précède, la Pertinence de la conception du projet (de la phase d'approbation à l'achèvement)

est jugée satisfaisante par le RAP est confirmée comme telle par la revue et l'évaluateur avec la note de 3 sur 4.

EFFICACITE

c. Efficacité dans la réalisation des effets (réalisations):

Évaluation du niveau d'atteinte des résultats escomptés (à partir du cadre logique) en se basant sur le dernier rapport sur l'État d'Exécution et les Résultats (EER) et en utilisant des éléments de preuves (données probantes) directs et indirects sur les réalisations ou les réalisations attendues. Chaque résultat devrait être soutenu par multiples lignes d'éléments de preuve provenant de sources différentes (au moins 2). En absence de données suffisantes (comme preuves directes), des éléments de preuves indirectes (comme les extraits et des processus pertinents de la chaîne de causalité) devraient être utilisés en particulier dans l'évaluation de la mesure dans laquelle les résultats/objectifs devraient être atteints. L'absence de données suffisantes pour évaluer l'efficacité doit être indiquée (et décrite en détail au niveau de la qualité du RAP). La notation du RAP devrait également être indiquée dans cette section.

Le RAP considère ce critère comme étant satisfaisant, cette évaluation également. Le projet d'AEPA des Comores a contribué à répondre aux préoccupations majeures du pays en matière de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et d'assainissement ainsi qu'au souci de promouvoir l'hygiène des populations comoriennes, et l'allègement de la corvée d'eau pour les femmes et les filles. Le projet a pu renforcer les systèmes d'eau potable dans les 5 villes urbaines bénéficiaires mais des efforts innombrables restent à faire afin de pouvoir changer le comportement des populations bénéficiaires concernées. Le projet a atteint une bonne partie des résultats planifiés:

Les 8 indicateurs relatifs à l'accès à l'eau ont été atteints et même dépassés pour les infrastructures de réhabilitation et de développement. Seul un indicateur lié à l'assainissement (la construction de toilettes et de réservoirs d'eau) a été partiellement atteint (53%).

Au regard de ce qui précède, l'efficacité dans la réalisation des effets jugée satisfaisante par le RAP est confirmée comme telle par la revue et l'évaluateur avec la note 3 sur 4.

d. Efficacité dans la production des extraits:

Évaluer le niveau de réalisation des extraits (y compris pour les prêts programmes le niveau d'exécution des mesures complémentaires nécessaires à leur mise en œuvre, notamment la sensibilisation du public, dialogue sur les politiques et de disposition institutionnelles par exemple). Pour ce faire, l'évaluateur doit porter son jugement sur la base des résultats du dernier rapport sur l'Etat d'Exécution et les Résultats (EER) du projet. Il indiquera, en se basant sur des **éléments preuves de sources différentes (au moins deux)**, le degré de couverture et de discussion par le RAP des extraits du projet (prévus-réels) ainsi que les raisons d'éventuels écarts.

Le RAP considère ce critère comme étant satisfaisant. Cette évaluation considère ce critère également satisfaisant

Le projet a contribué à réorganiser le secteur en créant un cadre organisationnel et financier ainsi qu'un programme national d'accès à l'eau potable et d'assainissement pour 2030; il a permis que le pays remplisse les objectifs de développement du millénaire pour l'eau et l'assainissement pendant la période (37,5% d'accès à l'eau potable et 20 % d'accès aux services d'assainissement en 2015); il a contribué à l'amélioration de la santé et des conditions de vie de la population. Le RAP relève que globalement, les études et la sensibilisation prévues ont été réalisées, les équipements prévus ont été livrés et les infrastructures prévues réalisées.

Au vu de ce qui précède, l'efficacité dans la réalisation dans la production des extraits jugée satisfaisante par le RAP est confirmée comme telle par la revue et l'évaluateur avec la note 3 sur 4.

e. Résultats de développement du projet:

Évaluer les progrès que le projet a réalisés dans le sens de l'atteinte de son objectif de développement devrait conduire à une note qui combine les notations établies pour les effets et les produits suivant une méthodologie recommandée dans la Note d'orientation du personnel en matière de préparation des RAP et de notation (pour plus de détails, voir lignes directrices au personnel sur l'établissement de rapport sur l'état d'exécution et les résultats (EER) des opération du secteur public).

Le RAP considère ce critère comme étant satisfaisant, cette évaluation également.

La revue confirme que les résultats de développement du projet sont satisfaisants. Le projet a réalisé de manière satisfaisante les produits et les effets attendus comme décrit ci-dessus et jugés satisfaisants. Le RAP renseigne que le projet a atteint son objectif de développement.

Pendant la période, le projet a atteint tous les résultats et objectifs escomptés aussi bien ceux concernant la mise

en place du cadre organisationnel et du plan sectoriel que ceux relatifs aux infrastructures qui ont permis l'amélioration de la santé et des conditions de vie de la population.

Au regard des extrants et des effets, l'atteinte des résultats de développement est à ce stade de la revue jugée satisfaisante avec la note 3 sur 4 selon la définition opérationnelle du RAP et conformément aux directives du tableau du croisement du document du guide de référence.

f. Bénéficiaires:

En se basant sur des éléments à preuve, l'évaluateur portera son jugement sur le réalisme du nombre total de bénéficiaires que le projet à couvert par catégorie et par sexe.

Le projet a fourni de l'eau potable à environ 162 000 personnes en milieu rural et des services d'assainissement à approximativement 20 000 personnes. 50,4 % des bénéficiaires étaient des femmes. Les autres bénéficiaires du projet sont : (i) les 20 établissements scolaires du pays ont été équipés en latrine et en citernes d'eau ; et (ii) les Directions Régionales et services publics déconcentrés de l'Eau et de l'Assainissement (DREA) et les délégations des Communes du pays ; et (iii) les Comités de Gestion de l'Eau (CGE) et les Unions des Comités de gestion de l'eau.

Au vu de qui précède, la revue considère la couverture des bénéficiaires du projet satisfaisante avec la note de 3 sur 4.

g. Effets imprévus additionnels (positifs et négatifs, pas pris en compte dans le cadre logique):

Ils comprennent le genre, le changement climatique, les questions sociales et socio-économiques. Evaluer le degré d'importance des résultats additionnels et importants énoncés ou non couverts par le RAP. La revue devra également se prononcer sur la couverture par le RAP de ces résultats.

Le RAP montre qu'il y a eu une augmentation des populations bénéficiaires grâce aux extensions du réseau qui n'avaient pas été prévues au départ. La demande en eau potable a augmenté au fur et à mesure que les travaux progressaient, particulièrement dans les localités où les infrastructures ont été développées.

Au vu de ce qui précède, la revue et l'évaluateur considèrent comme satisfaisante la performance de réalisation des effets imprévus additionnels positifs ou négatifs (pas pris dans le cadre logique) du projet avec la note 3 sur 4.

EFFICIENCE

h. Respect du calendrier :

Évaluer dans quelle mesure le calendrier d'exécution initial du projet a été respecté en se basant sur une comparaison de la durée prévisionnelle et de la durée réelle d'exécution, à compter de la date d'entrée en vigueur. Pour les prêts programmes les décaissements à temps des tranches sont évalués suivant cette même méthodologie.

La notation du RAP est insatisfaisante pour ce critère, conformément aux orientations de la BAD. Cette évaluation concorde avec cette note.

Le Projet prévu pour 36 mois a duré 60 mois soit un glissement de 24 mois sur le calendrier initial d'exécution après son démarrage effectif en octobre 2010. Selon le RAP, cette situation s'explique par, (i) démarrage tardif en mars 2014 du contrat de l'Entreprise des travaux soit 56 mois après l'approbation du projet ; (ii) une mauvaise évaluation de la durée d'exécution du Projet (la durée de 3 ans prévue est irréaliste) ; (iii) l'instabilité de l'Unité de coordination du Projet qui a connu, pendant ses 4 premières années, 2 changements de coordinateurs et la quasi-totalité de ses autres effectifs ; (iv) l'instabilité de l'organe d'exécution, en l'occurrence la Direction Générale de l'Energie, des Mines et de l'Eau où les Directeurs ont été changés plusieurs fois durant le projet ; (v) la faible capacité de l'UCP dans la gestion des projets ; et (vi) les nombreux changements de Task Managers dus aux différents mouvements du personnel. Tous ces facteurs ont contribué au retard d'exécution du projet et à l'affaiblissement de sa performance. Le rapport entre le délai prévisionnel (selon le REP) et le délai réel d'exécution à compter de la date de satisfaction des conditions du premier décaissement est de 0,600, et de ce fait jugé insatisfaisant car supérieur à 0,50 et inférieur à 0,75.

Au vu de ce qui précède, la revue et l'évaluateur confirment par la note insatisfaisante de 2 sur 4 octroyée par le RAP pour la performance en matière de respect du calendrier d'exécution prévu dans les conditions du document de projet .

i. Efficience dans l'utilisation des ressources:

Évaluer l'exécution physique (basée sur les livrables) par rapport aux ressources utilisées (basées sur les engagements cumulés) à la phase d'achèvement pour tous les bailleurs de fonds du projet (Banque, Gouvernement, et autres). Ce critère ne s'applique pas aux prêts programme, vu que souvent il n'y a pas de lien direct entre les produits et les montants décaissés.

Le RAP évalue la note comme satisfaisante pour ce critère. Cette évaluation l'approuve. La valeur médiane du taux de réalisation physique des produits du projet par rapport au taux d'engagement est de 1,09, et de ce fait jugée très satisfaisante car supérieur à 1. Le projet a globalement réalisé tous les produits escomptés dans les limites du budget disponible à l'exception des latrines et des citernes d'eau. La station de pompage et la conduite d'adduction de Béni connaissent également des retards pour leur achèvement, mais tous les moyens financiers et techniques sont mobilisés pour le faire. Le frein est dû au blocage de ce chantier par des populations locales. Le projet a dégagé un reliquat et l'annulation du Don FEF d'un montant de 640 000 UC (pilier III) n'a pas entravé la réalisation des activités prévues. Tout comme le RAP, la revue considère que l'utilisation des ressources a été efficiente.

Au vu de qui précède, la performance du projet en matière de l'utilisation des ressources jugée satisfaisante par le RAP est confirmée comme telle par la revue et l'évaluateur avec la note de 3 sur 4.

j. Analyse coût- bénéfice:

Évaluation du degré d'obtention des résultats de développement à temps, et dans quelles mesures les coûts ont été efficaces et ont été fournis de la manière la plus efficiente. La notation du RAP devrait être commentée. L'évaluateur devra vérifier si les avantages du projet (réalisés ou dont la réalisation est escomptée) excèdent les coûts effectifs. Pour ce faire, les éléments de preuves/évidences se baseront essentiellement sur une comparaison entre les Taux de Rentabilité Economique (TRE) calculés lors de l'évaluation/ de la revue à mi-parcours et à l'achèvement. En commentant les notations de RAP, le degré d'utilisation des sources sur les éléments de preuves justifiant la note accordée devrait être pris en compte. L'évaluateur devra s'assurer de la validité des hypothèses de calcul et que c'est le même modèle qui a été utilisé pour les calculs des différents TRE. Pour les prêts au programme ou le cas calcul du TRE n'est pas approprié, l'évaluation pourrait se faire si cela est possible par rapport à la contribution des réformes politiques à la croissance économique. En cas d'insuffisances de preuves, une note appropriée sera ainsi attribuée.

Le RAP évalue la note comme très satisfaisante, mais cette évaluation la trouve plutôt satisfaisante.

Le taux de rentabilité moyen à l'achèvement a été estimé à 18,09% contre 19,69% à l'approbation. Ce résultat est jugé satisfaisant. Le ratio du TRE à l'achèvement et le TRE à l'évaluation est de 0,918 et de ce fait jugé satisfaisant car supérieur à 0,75 et inférieur à 1.

Les ressources financières du projet mobilisées d'un montant de 10 millions d'UC ont servi à : (i) Elaborer la Stratégie du Secteur, concevoir un Programme national d'AEPA à l'horizon 2030 et réaliser des Etudes d'APS, d'APD y afférentes ; (ii) réaliser des infrastructures d'AEPA ; et (iii) appuyer les structures en charge du secteur et les bénéficiaires. Le RAP a confirmé les avantages financiers et économiques tirés de ces réalisations du projet : (a) la disponibilité de l'eau potable pour les populations dans la zone du Projet ; (b) la réduction des maladies d'origine hydrique à la suite d'un meilleur accès aux services d'AEPA; (c) le gain de temps pour les femmes et les enfant ayant en charge la corvée de l'eau ayant permis la réalisation d'autres activités génératrices de revenus, scolaires et/ou de loisirs.

A l'achèvement, la réalisation du projet a permis de réduire le coût de fonctionnement (utilisation plus accrue du système solaire que de thermique); ceci améliorerait la rentabilité financière du projet ; sa rentabilité économique est, en plus, accrue par l'accroissement de la population bénéficiaire, la réduction du coût de l'investissement par rapport à l'évaluation, et les bénéfices indirects sur la santé et l'élevage.

Au vu de ce qui précède, le rapport coût- bénéfice jugé très satisfaisant par la RAP est confirmé satisfaisant par la revue et l'évaluation avec la note de 3 sur 4.

k. État d'avancement de l'exécution:

Évaluer l'appréciation du RAP sur l'état d'avancement de l'exécution (EE) à partir du dernier EER actualisé en tenant compte de l'ensemble des critères applicables à l'EE. Il s'agit notamment : i) de la conformité aux engagements (conditions du projet, sauvegardes environnementales et sociales et respect des recommandations d'audit) ; ii) des systèmes et procédures du projet (passation de marchés, gestion financière, suivi et évaluation) ; iii) de l'exécution et le financement du projet (décaissements, engagements budgétaires, financement de contrepartie et cofinancement).

Ce critère est évalué comme insatisfaisant par le RAP, cette évaluation également. L'état d'avancement de l'exécution du projet est jugé globalement insatisfaisant, étant donné que le projet avait pris beaucoup de retard, surtout au démarrage. Les multiples changements au niveau des Task Managers de la Banque, les difficultés

rencontrées dans la passation des marchés et le retard accusé par l'entreprise de travaux d'AEP pour approvisionner les chantiers en équipements, certaines requêtes des populations gérées tardivement par l'UGP, tout cela a contribué à mettre le projet en retard.

Le problème principal est dû à une gestion financière médiocre qui a été identifiée lors de la phase de supervision, ce qui entraîne des risques fiduciaires. L'exécution a été lente mais les engagements ont été, en majorité, accomplis. La plupart des critères ont été évalués comme étant satisfaisants à l'exception du retard d'exécution et des problèmes de gestion financière mentionnés plus haut.

La conformité des engagements et des conditions (les conditions de prêts, la conformité aux recommandations d'audit) :

Le projet a été approuvé en décembre 2009. Les engagements ont été signés en février 2010 et sont entrés en vigueur à cette date. Les conditions préalables au premier décaissement ont été remplies en octobre 2010. Les délais de signature et la conformité des conditions préalables au premier décaissement sont jugés comme étant satisfaisants. Un prêt FSFIII de 0.04 millions d'UA a été annulé du fait de la non-signature de l'engagement.

- Les 4 audits annuels (de 2011 à 2014) ont été menés et les rapports correspondants ont été remis dans les temps et jugés acceptables par la Banque. Le dernier audit de 2015 est en cours et les rapports devraient être disponibles fin juin 2016.

- Les systèmes et les procédures (passation des marchés, gestion financière, surveillance et évaluation) :

-- Les contrats de passation des marchés ont été énoncés dans le rapport d'évaluation; les contrats de la Banque concernant les produits financiers, les travaux et les services ont été passés en accord avec ses règles de procédure. Ils sont conformes aux provisions qui ont faites dans le rapport d'évaluation.

- le contrôle et l'évaluation qui aurait dû être menés par le ministère de tutelle n'ont pas été effectués. Les indicateurs ont été préparés.

. 23 des rapports trimestriels satisfaisants et détaillés ont été envoyés à la Banque. Le dernier en date concerne la période d'octobre à décembre 2015.

Au vu de ce qui précède, la revue et l'évaluateur confirment la note insatisfaisante de l'état d'avancement de l'exécution du projet du RAP avec la note insatisfaisante de 2 sur 4.

DURABILITE

I. Viabilité financière:

Évaluer dans quelle mesure les mécanismes et modalités de financement (par exemples : tarifs, frais d'utilisateur, frais d'entretien, dotations budgétaires, autres contributions des parties prenantes, flux d'aide, etc.) ont été mis en place pour garantir un flux continu de bénéfices après l'achèvement du projet et assurer sa pérennité financière. Pour les prêts programmes l'évaluation devrait se focaliser sur la viabilité financière des réformes, ainsi que sur le dialogue sur les politiques de la Banque visant à promouvoir la viabilité financière des réformes.

La notation du RAP est insatisfaisante pour ce critère. Cette évaluation est en accord avec cette note. Les municipalités qui n'ont pas d'expérience dans la gestion/maintenance des infrastructures et des ressources géreront les réseaux. Un appui continu devrait être mis en place pour le renforcement des capacités. Le Gouvernement doit prendre des dispositions pour que le renforcement de capacités continue.

La revue confirme le score donné par le RAP et considère que la viabilité financière est insatisfaisante avec la note de 2 sur 4.

m. Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités:

Évaluation de la contribution du projet au renforcement des capacités institutionnelles, y compris, par exemple, par l'utilisation des systèmes nationaux – qui vont favoriser la continuité des flux d'avantages liés au projet. L'instauration ou non de pratiques améliorées de gouvernance, de compétences acquises, procédures, incitations, structures ou mécanismes institutionnels développés du fait de l'opération seront prises en compte. Pour les prêts programmes, l'approche devrait intégrer une évaluation: de la contribution au renforcement des capacités pour piloter et gérer les processus de réformes politiques; de la mesure dans laquelle l'économie politique de la prise de décision a été propice aux réformes; de l'engagement du gouvernement en faveur des réformes; et de la manière dont la conception a renforcé

l'appropriation nationale.

La notation du RAP est insatisfaisante pour ce critère. Cette évaluation est en accord avec cette note.

La gestion des infrastructures d'approvisionnement en eau qui ont été construites a été confiée aux municipalités. Celles-ci avaient peu d'expérience dans ce domaine.

Le RAP indique que les municipalités de deux îles ont bénéficié du renforcement des capacités de l'Agence Française de Développement (AFD) dans la gestion des infrastructures DWSS. La Compagnie Nationale pour l'Eau et l'Électricité a géré le réseau de Moroni. Les municipalités responsables de la gestion du nouveau réseau M'Béni n'ont pas eu un accompagnement suffisant.

Au vu de ce qui précède, la performance du projet en matière de durabilité institutionnelle et de renforcement des capacités jugée insatisfaisante par le RAP est confirmée comme telle par la revue et l'évaluateur avec une note de 2 sur 4.

n. Appropriation et durabilité des partenariats:

L'évaluateur détermine l'implication effective ou non, dans le projet, des parties prenantes compétentes, la promotion d'un sens d'appropriation chez les bénéficiaires (femmes et hommes confondus) et la mise en place de partenariats fructueux avec les parties prenantes compétentes (autorités locales, organisations de la société civile, secteur privé, donateurs), tel que requis pour la pérennisation des produits du projet. Pour les prêts programmes, l'évaluation devrait mesurer la capacité du gouvernement à mener le dialogue sur des politiques ainsi que le niveau d'appui de la Banque pour l'approfondissement au processus de consultation.

La notation du RAP est insatisfaisante pour ce critère. Cette évaluation est en accord avec cette note.

Le projet a procédé au bilan et à la réforme du secteur DWSS pour les Comores. Il a favorisé le renouvellement du dialogue dans ce secteur entre les différents partenaires et les bailleurs de fonds. Plusieurs d'entre eux ont contribué au développement de ce secteur par des financements parallèles (ADF, AFD, PNUD). Ces efforts ont permis de construire les infrastructures et ont amélioré les taux d'accès entre 2009 et 2015. Ils n'ont pas été suffisants pour établir un partenariat durable et une organisation efficace des bénéficiaires en ce qui concerne la gestion. Des financements supplémentaires devront être effectués. Le gouvernement devra chercher de nouveaux moyens de financement pour faciliter la transition dans la gestion du secteur avec les municipalités bénéficiaires.

Au vu de ce qui précède, la revue confirme l'appropriation et la durabilité des parties prenantes jugée insatisfaisante par le RAP avec la note 2 sur 4.

o. Durabilité environnementale et sociale:

Evaluer le niveau d'objectivité de la notation du RAP sur la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation/de renforcement environnemental et social du projet conformément au plan de gestion environnementale et social (PGES), la capacité des institutions et des systèmes nationaux, ainsi que la disponibilité de financements pour garantir la durabilité environnementale et sociale de l'opération. Ce critère ne s'applique qu'au projet de catégorie I & II.

La notation du RAP est satisfaisante pour ce critère. Cette évaluation est en accord avec cette note.

Les analyses au moment de l'évaluation ont montré que le projet, (catégorie environnementale 2), aura des effets positifs importants sur le plan social et économique en ce qui concerne l'hygiène de l'environnement et la santé de la population.

Les effets positifs sont les suivants : (i) une meilleure connaissance des ressources en eau du pays; (ii) la réorganisation et la clarification des rôles au sein des parties prenantes; l'amélioration de l'accès à l'eau potable au niveau opérationnel, réduction des maladies transmises par l'eau et l'augmentation des revenus des ménages grâce à une diminution de leur budget et du temps consacrés à l'approvisionnement en eau, et la possibilité pour la population de développer l'agriculture et d'obtenir des revenus complémentaires. Les effets négatifs sont plutôt mineurs et provisoires et peuvent donc être facilement maîtrisables. L'abattage des arbres a été réduit au minimum; l'érosion et les glissements de terrain ont été contenus; et la pollution de l'eau est contrôlée conformément aux règles de protection de captages. Il n'y pas eu de déplacements de la population, de destructions de maisons, ni de ventes de propriétés. Le Plan de Gestion de l'Environnement a été suivi, mais il est nécessaire d'améliorer les mécanismes de contrôle des ressources en eau.

Au vu de ce qui précède, la revue confirme l'appropriation et la durabilité des parties prenantes jugée satisfaisante par le RAP avec la note 3 sur 4.

4. ÉVALUATION DES PERFORMANCES DES PARTIES PRENANTES

a. Performance de la Banque:

(préparation/approbation, en partie s'assurer de la QAE: qualité de la supervision, achèvement): Fournir les observations sur l'objectivité des notations du RAP et de l'appréciation de l'emprunteur, et re-noter au besoin la performance de la Banque durant tout le cycle du projet (conception, mise en œuvre; achèvement) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP en rapport avec l'ensemble des 7 critères définis dans la note d'orientation du RAP.

Le RAP évalue la performance de la Banque comme étant moyenne (les manquements et les accomplissements sont relativement équilibrés). Cette évaluation la juge comme étant bonne et satisfaisante.

Le projet était innovant et peut avoir un impact important à long-terme sur les Comores. Sa principale faiblesse est qu'il n'a pas pris en compte la nécessité de financements supplémentaires de la part des bailleurs de fonds; Le RAP indique que ceci est dû aux orientations de politiques de la Banque pour le secteur dans les Comores (l'eau et l'assainissement n'étant pas prioritaires).

Les missions de supervision, les rapports et les plans d'action qui en ont découlé ont identifié les problèmes et les solutions pour les résoudre. Ces missions étaient souvent multisectorielles pour renforcer la capacité de l'UCP en matière d'acquisitions et de gestion financière. Il y a cependant eu des ruptures dues aux changements des Chargés de projet.

L'AFD n'était pas en mesure de résoudre le problème concernant le manque d'expertise pour la surveillance et l'évaluation au sein de l'Unité de Gestion de Projet (PMU).

La passation des marchés a été évaluée et les demandes de décaissements ont été réalisées dans les temps. Cependant, le changement fréquent des responsables du projet a provoqué des retards dans les réponses de la Banque aux demandes du pays.

Au vu de ce qui précède, la performance de la Banque notée insatisfaisante n'a pas été confirmée par la revue qui la juge plutôt satisfaisante avec la note de 3 sur 4.

b. Performance de l'Emprunteur:

Fournir les observations sur l'objectivité des notations du RAP, et ré noter la performance de l'emprunteur durant tout le cycle du projet (conception, mise en œuvre; achèvement) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP en rapport avec les questions définie dans la note d'orientation du RAP.

Le RAP évalue la performance de l'emprunteur comme étant moyenne (les manquements et les accomplissements sont relativement équilibrés). Cette évaluation la juge comme étant bonne et satisfaisante.

Le gouvernement a signé et rempli les conditions préalables au premier décaissement dans un délai de 10 mois.

Le Ministère de la Production, de l'Environnement, de l'Energie, de l'Industrie et de l'Artisanat (MPEEIA) a mis en œuvre et finalisé le projet malgré sa complexité et les difficultés rencontrées; produisant 23 rapports trimestriels et en conduisant les travaux selon les procédures établies.

Malgré les retards dans la phase d'exécution, le projet a marqué le retour de la Banque et d'autres bailleurs de fonds dans les Comores. La faiblesse des institutions du pays a représenté un problème majeur. Cependant, il ne pourra être résolu qu'à moyen terme.

Au vu de ce qui précède, la performance de l'Emprunteur/Donataire notée insatisfaisante n'a pas été confirmée par la revue qui la juge plutôt satisfaisante avec la note de 3 sur 4.

c. Performance des autres parties prenantes:

Fournir les observations sur l'objectivité des notations du RAP, et re-noter la performance des autres parties prenantes durant la mise en œuvre et à l'achèvement) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP en rapport avec les questions pertinents spécifiques à chaque acteurs (cofinanciers, ONG, entrepreneurs/prestataires de service etc).

Le RAP évalue la performance des autres parties prenantes comme étant bonne. Cette évaluation confirme cette notation.

Les autres parties prenantes sont: les consultants, les fournisseurs, les entrepreneurs, les bénéficiaires (les municipalités et la population) et les cofinanciers.

Le travail effectué par les consultants sur les questions légales et institutionnelles et l'audit ont été très satisfaisants. Par contre, les aspects liés à la performance des travaux, la supervision, l'information/la communication des consultants et des entrepreneurs n'ont été que satisfaisants.

La population bénéficiaire n'a pas été très réceptive au fait que l'eau devait être payée. Les municipalités ont appuyé la nouvelle stratégie développée par le projet qui les rendait responsables de la gestion DWSS; toutefois elles n'ont pas pu remplir leur rôle car leurs capacités étaient extrêmement insuffisantes.

L'AFD et le PNUD ont déboursé le financement prévu.

Au vu de ce qui précède et contrairement au RAP, la revue juge la performance des autres parties prenantes satisfaisante avec la note de 3 sur 4.

5. SYNTHÈSE SUR LA PERFORMANCE GLOBALE DU PROJET/ PROGRAMME

a. Evaluation globale:

Résumé de l'évaluateur sur la performance globale du projet/programme sur la base des quatre volets clés du RAP (Pertinence, Efficacité, efficacité et Durabilité), et en cas de différence avec le RAP, les raisons devraient être évoquées. Au cas où les éléments de preuves accessibles (à partir du RAP ou d'autres documents) à l'évaluateur sont insuffisants, alors une note partiellement satisfaisante (à réviser) devrait être donnée jusqu'à ce qu'un REPP soit réalisé.

Le projet est important et est une priorité pour les Comores; il a représenté la première intervention de bailleurs de fonds après une période d'interruption. Il a été bien conçu et a remplis les objectifs de développement. Il a été plus long que prévu, ce qui n'est pas rare. Des analyses à posteriori, montrent que ce projet a utilisé les ressources allouées avec efficacité et qu'il se justifiait sur le plan économique, social et environnemental. Le problème principal est qu'il n'y a pas eu de suivi dans le financement des bailleurs de fonds afin d'assurer la viabilité du projet à son terme.

Dans l'ensemble, la performance globale du projet jugée satisfaisante par le RAP est confirmée comme telle par la revue avec la note de 3 sur 4.

b. Conception du Suivi-évaluation, Mise en œuvre et utilisation (Appréciation de l'évaluateur):

Évaluation des dépenses prévues et réelles sur la conception, la mise en œuvre et l'utilisation du système de S&E : Conception: Dans quelle mesure le système de S&E du projet a été explicite, adéquat et réaliste pour générer et analyser des données pertinentes. ; Mise en œuvre: Dans quelle mesure des données pertinentes ont été recueillies - indications dans le RAP de la mise en œuvre du S&E et son efficacité. ; Utilisation: Degré d'utilisation des données générées pour la prise de décision et l'allocation des ressources - indications dans le RAP de l'utilisation du S&E.

La surveillance et l'évaluation qui aurait dû être effectuées par le ministère de tutelle n'ont pas été mises en place. Un expert en surveillance et en évaluation aurait dû intégrer l'unité en charge de l'exécution du projet. Il y a eu du retard dans le recrutement de l'expert qui est parti peu après sa nomination. Les indicateurs ont été mis en place au moment de la phase d'évaluation et ont été suivi pendant la phase d'exécution. Les informations disponibles sur le projet ne permettent pas à la revue d'apprécier la viabilité du dispositif de S&E mis en place et exécuté dans le cadre de ce projet.

Dans l'ensemble, la performance du système de suivi-évaluation est jugée globalement insatisfaisante avec la note 2 sur 4.

6. APPRÉCIATION DE L'ÉVALUATEUR SUR LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

a. Enseignements tirés:

Exposé succinct d'éventuels accords/désaccords avec tout ou partie des enseignements du RAP tirés à l'issue de l'analyse de la performance du projet suivant chaque critère d'évaluation (Pertinence, Efficacité, Efficience, viabilité). Les principaux enseignements pertinents (et génériques) du RAP, reformulés et/ou nouveaux sont à énumérer ici suivant chaque critère d'évaluation. Il est recommandé de se limiter à cinq enseignements au maximum en précisant pour chaque enseignement la question clés ainsi que le public cible.

3 enseignements sont à souligner:

- Le cadre institutionnel, organisationnel, légal et financier du projet a été restructuré mais n'a pas encore été mis en place. De même, les travaux ont été achevés mais les capacités de gestion du secteur, y compris les infrastructures restent inadaptées.
- Le transfert de responsabilité concernant le secteur de l'eau et de l'assainissement du gouvernement vers les autorités locales représente une évolution positive, mais les institutions locales n'ont pas les capacités de gérer les infrastructures.
- Les communautés locales ont été informées des avantages et de la nécessité concernant le paiement de l'eau mais elles ne sont pas encore convaincues. Les campagnes publicitaires de sensibilisation ont fait comprendre que l'eau n'était pas gratuite mais elles n'ont pas réussi à convaincre ces communautés qu'elles doivent payer l'eau.

b. Recommandations:

Exposé succinct d'éventuels accords/désaccords avec tout ou partie des recommandations du RAP. Les principales recommandations (nécessitant plus d'actions par l'Emprunteur et/ou la Banque) du RAP, reformulés et/ou nouvelles sont à énumérer ici.

Cette évaluation est en accord avec le RAP et émet les 3 recommandations suivantes :

- Les programmes de réformes sectorielles sont longs à être mis en place et devraient favoriser les interventions des bailleurs de fonds sur une certaine période. Un groupe pour le secteur de l'eau et de l'assainissement était déjà créé dès le début du projet mais vers la fin, ce groupe a cessé de fonctionner.
- Le transfert de responsabilité concernant le secteur de l'eau et de l'assainissement du gouvernement vers les municipalités devrait inclure une phase de transition suffisante afin de renforcer les capacités des autorités locales et de leur permettre de remplir leur rôle.
- Les programmes de sensibilisation devraient être suffisamment longs pour favoriser les changements de comportement. Dans les endroits où l'on n'a pas coutume de payer l'eau, l'éducation devrait jouer un rôle selon un plan à grande échelle et sur une certaine durée dans le temps afin que les objectifs escomptés soient remplis.

7. COMMENTAIRES SUR LA QUALITÉ DU RAP ET DU RESPECT DES DÉLAIS (PONCTUALITÉ)

L'évaluation de la qualité sera basée sur tout ou une partie des critères indiqués en annexe et d'autres (le cas échéant): La qualité du RAP sera jugée très satisfaisante/exemplaires (4), satisfaisante (3), peu satisfaisante (2) ou très peu satisfaisante (1). Le respect des délais d'élaboration du RAP; jugé à temps (exemplaire = 4) ou en retard /pas satisfaisant (1). Le degré de participation de l'Emprunteur, cofinancier et du Bureau extérieur de la Banque (BE), noté comme: élevé/exemplaire (4), ou substantiel/significatif (3), ou modéré (2), ou négligeable (1).

La notation du RAP est satisfaisante avec la note de 3,33 sur 4. Il est complet, documenté, et ses analyses établissent le bien-fondé des notations. On constate un bon degré de cohérence interne dans plusieurs parties de ce rapport entre le texte et les notes, la note globale étant un composant individuel de la notation. Les problèmes liés à la durabilité et les perspectives futures ont été abordés. Les questions fiduciaires et de sauvegarde ont été discutées. Les enseignements appris (les recommandations) sont clairs et basés sur l'évaluation du RAP.

8. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION

Ceci est un résumé des notations du RAP et celles d'IDEV accompagné d'éventuelles raisons de désaccords/commentaires. Pour la dernière colonne, la section appropriée de l'examen PCR devrait être rappelée pour éviter des discussions détaillées. Lorsque l'évaluateur n'est pas en mesure de valider la note du RAP pour un critère, une justification adéquate doit être fournie. En conséquence, la note globale du projet pourrait être «pareillement satisfaisant».

Critères	RAP	Revue du RAP	Raisons de désaccords/Commentaires
PERTINENCE	4	3,5	TRES SATISFAISANTE
Pertinence de l'objectif de développement du projet	4	4	Les objectifs du Projet sont très pertinents car ils s'inscrivent en droite ligne avec la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP) 2010-2014 et le projet est conforme à la stratégie d'intervention de la Banque aux Comores, tel que définie dans le pilier 2 du DSP intérimaire 2009-2010 qui porte sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement
Pertinence de la conception du projet	4	3	La conception du projet est pertinente, y compris le choix des techniques proposées, mais le montage a connu les insuffisances en raison du fait du morcellement des tâches liées aux études techniques et au contrôle des travaux.
EFFICACITE	3	3,01	Validée satisfaisante
Objectif de développement (OD)	3	3	Validée satisfaisante
EFFICIENCE	2,75	2,75	Validée satisfaisante
Respect du calendrier	2	2	Validée insatisfaisante
Efficience de l'utilisation des ressources	3	3	Validée satisfaisante
Analyse coût –bénéfice	4	3	Satisfaisante
État d'avancement de l'exécution (IP)	2	2	Validée insatisfaisante
DURABILITÉ	2,25	2,25	Validée insatisfaisante
Viabilité financière	2	2	Validée insatisfaisante
Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités	2	2	Validée insatisfaisante
Approbation et durabilité des partenariats	2	2	Validée insatisfaisante
Durabilité environnementale et sociale	3	3	Validée satisfaisante
NOTE GLOBALE DE L'ACHÈVEMENT DU PROJET	3	3	SATISFAISANTE
Performance de l'Emprunteur:	2	3	Satisfaisante. Première intervention des bailleurs de fonds après une période d'interruption. Faiblesse des institutions. Il va falloir du temps pour résoudre ce problème.
Performance de la Banque:	2	3	Satisfaisante. Un projet innovateur dans un pays compliqué. Ses objectifs ont été atteints mais il n'est pas certain que le projet soit maintenu.
Performance des autres parties prenantes	2	3	Validée Satisfaisante
Qualité du RAP:	4	3,22	SATISFAISANTE

9. PRIORITÉ POUR DES FUTURES TRAVAUX D'ÉVALUATION : RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET, ÉVALUATION D'IMPACTS, REVUES PAR PAYS/SECTEUR OU ÉTUDES :

- Le projet s'inscrit dans une série et est adapté pour une évaluation en groupe
- Le projet est un cas de réussite
- Haute priorité pour une évaluation d'impact
- L'évaluation de performance est nécessaire pour des revues par secteur/pays
- Haute priorité pour une étude ou évaluation thématique ou spéciale (à spécifier)
- Le REPP est nécessaire en raison d'une validation incomplète des notations.

Principaux domaines d'intérêt dans les futurs travaux d'évaluation:

- a) Évaluation de performance nécessaire pour des revues par secteur/pays
- b) Évaluation de groupe (opérations d'appui institutionnel)
- c) Évaluation thématique (appui budgétaire ou réforme dans la gestion des finances publiques)

Action de suivi par IDEV:

Identifier des opérations du même groupe ou du même thème ; organiser un travail ou une mission de consultation permettant les travaux a), b) ou/et c).

Vérification par le Coordonnateur du RAP EVN de division

Approbation du Chef

Sources de données pour la validation:

- Chargé du projet/Personnel de la Banque interviewé/contacté (en personne, par téléphone ou par courriel)
- Documents/rapports et base de données

Pièce jointe:

- Fiche de validation des notations de performance de la Note de revue de RAP.
- Liste de documents de référence

NOTE D'ÉVALUATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET (RAP)

Validation des notations de performance du RAP

Echelle de notation du RAP:

Note	Explication
4	Très satisfaisant - Réalisation parfaite, aucune faille
3	Satisfaisant - La majorité des objectifs sont atteints en dépit de quelques lacunes
2	Insatisfaisant - Projet partiellement abouti. Presqu'autant de résultats que de lacunes
1	Très insatisfaisant - Très peu de réalisations et de graves lacunes
UTS	Incapable de noter
NA	Sans objet

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification / Commentaires
PERTINENCE	Pertinence de l'objectif de développement du projet (OD) pendant la période d'exécution	4	4	Validée Très Satisfaisante. Les objectifs du Projet sont très pertinents car ils s'inscrivent en droite ligne avec la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRIP) 2010-2014 et le projet est conforme à la stratégie d'intervention de la Banque aux Comores, tel que définie dans le pilier 2 du DSP intérimaire 2009-2010 qui porte sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Le projet fait partie de la stratégie du pays et est conforme avec la stratégie d'intervention de la Banque dans les Comores. Il s'insère également dans le cadre de l'initiative de la Banque sur l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement. De l'évaluation à l'achèvement, le but du projet est resté pertinent et aligné sur le DSP et les stratégies sectorielles de la Banque ainsi que sur les besoins et les priorités du pays et des populations cibles, notamment l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable et assainissement etc.) qui occupe une place éminente dans les politiques et programmes nationaux définissant les options de développement.
	Pertinence de la conception du projet (de la phase d'approbation à la phase de clôture)	3	3	Validée Satisfaisante. La conception du projet est pertinente, y compris le choix des techniques proposées, mais le montage a connu les insuffisances en raison du fait du morcellement des tâches liées aux études techniques et au contrôle des travaux.
NOTE GLOBALE DE PERTINENCE		3,5	3,5	TRES SATISFAISANTE
EFFICACITÉ*	Niveau de réalisation des Effets			
	Effet1 à long terme : atteinte des OMD pour l'eau : taux d'accès porté à 37,5%		4	Cet objectif a été globalement atteint. Le projet a permis à 195 321 personnes sur 182.000 prévues à avoir accès à l'eau potable soit un taux de réalisation de 108,5% Taux d'accès à l'eau potable passe de 15% en 2009 à 37,5% en 2015
	Effet2 : Atteinte des OMD pour l'assainissement : taux de couverture porté à 20%		3	Bien que l'UNICEF n'ait pas exécuté tous les ouvrages prévus, l'objectif sectoriel a été globalement atteint grâce aux autres bailleurs avec un taux de réalisation de 100% (Le taux de couverture passe de 7% en 2009 à 20% en 2015).
	Effet 3 : Prévalence des maladies diarrhéiques chez		3	Cet objectif a été globalement atteint. La diminution de la prévalence des maladies diarrhéiques est due au

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification /Commentaires
	les enfants de moins de 5 ans réduit à 13% à l'horizon 2015			PAEPA mais surtout aux efforts de sensibilisation d'autres projets (Banque mondiale, PNUD et AFD).Ce taux est passé de 18,3% en 2009 à 13% en 2015.
	Effet4 : Réduction du Taux d'attaque des épidémies de choléra		4	Cet objectif a été globalement atteint de manière très satisfaisante. Le taux d'attaques des épidémies de choléra est passé de 0,004 en 2007 à 0,001 en 2015.
	Effet 5 : Définition d'un cadre institutionnel, organisationnel et financier ainsi que l'élaboration d'un programme national d'accès à l'eau potable et à l'assainissement à l'horizon 2030		3	Cet objectif qui concerne le secteur sur l'ensemble du pays a été globalement atteint. Le projet a permis de lever une des contraintes majeures du secteur, à savoir un cadre institutionnel incomplet et l'absence d'une stratégie de développement
	Effet6:Assurer l'accès à l'eau potable de manière durable		2	La plupart des localités des trois îles de l'Union, les réseaux d'adduction d'eau (constituées en grande partie de captages de sources ou de rivières, de conduites, de citernes et de bornes fontaines) sont anciens et très dégradés. Les circuits de distribution sont également vétustes. Le projet a amélioré la situation dans certaines écoles et centres de santé. Mais le taux d'accès pour l'eau potable des populations ciblées par le projet est faible. Les données disponibles ne sont pas désagrégées. pour l'ensemble des îles, ce taux est estimé à 10%. Néanmoins, le taux d'accès à l'AEP va augmenter compte tenu du renforcement de la production et de la disponibilité de branchements pour les futurs abonnés
	Effet7:Assurer l'accès aux services d'assainissement de manière durable		3	Le secteur de l'assainissement aux Comores est quasi embryonnaire. Hormis les ménages dotés de systèmes d'évacuation avec fosses septiques, le taux d'accès à l'assainissement reste faible. Le projet a amélioré la situation grâce aux latrines institutionnelles dans certaines écoles et centres de santé. Le Taux d'accès à l'assainissement est de 7%
	Effet8 : Réduction de temps moyen pour la corvée d'eau pour les femmes et les filles est de 2 h 30 par jour		3	Cet objectif qui concerne le secteur sur l'ensemble du pays a été globalement atteint. La réduction du temps moyen de corvée d'eau pour les femmes et les filles est effective et passe de 2h30 en 2009 à moins de 45 min en 2015 à l'achèvement du projet.
	Note Globale des effets	3	3	SATISFAISANTE
Niveau de réalisation des produits				
SOUS COMPOSANTE : Approvisionnement en eau potable				
	Produit 1 : 4 Forages d'exploitation réalisés	3	3	A l'évaluation, il était prévu de réaliser 1 forage de 40 m ³ /h et de réhabiliter 3 autres. Ces travaux ont été réalisés de manière très satisfaisante.
	Produit 2 : 4 Adductions d'eau réalisées		4	Au total 5 adduction d'eau ont été réalisés sur 4 adductions d'eau prévus. Une nouvelle en plus a été réalisée à Patsy
	Produit 3 : 2 captages et 6 réservoirs réalisés		3	Le projet a permis de réhabiliter 2 captages et 6 réservoirs soit un taux de réalisation de 100%.

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification /Commentaires
	Produit 4 : réseaux		4	Le projet a permis de réaliser 9 650 ml de réseau neuf et de réhabiliter 25 385 ml, soit 35 035 ml, le linéaire total construit et réhabilité est de 57 540 ml soit un taux de réalisation de 164%.
	Produit 5 : Branchements nouveaux réalisés			Le projet a contribué à réactiver les anciens branchements particuliers et de fournir des lots de branchements dans les nouveaux sites, mais non installés.
	Produit 6: 4 Bornes fontaines installées		3	Initialement non prévues, 4 bornes fontaines ont été installées soit un taux de réalisation de 400%.
	Produit 7: Nombre de potences réalisées		3	Initialement non prévue, 01 potence a été installée à M'Béni soit un taux de réalisation de 100%.
	Produit 8: Stations de reprise		3	Initialement non prévues, 02 stations de reprise ont été construites et équipées soit un taux de réalisation de 200%.
SOUS COMPOSANTE Assainissement				
	Produit 9 : latrines et citernes d'eau construites et fonctionnelles		2	Il a été prévu de réaliser 94 latrines et 40 citernes d'eau dans les écoles et centres de santé. Ce volet a été confié à l'UNICEF et la convention a été rompue à mi- parcours pour performance insuffisante. Seules 37 latrines réalisés (39,40%) et 21 citernes construites (53%).
SOUS COMPOSANTE Contrôle et supervision des travaux et actions pilotes d'atténuation des risques climatiques				
	Produit 10 : IC pour supervision et contrôle des travaux AEPA		3	Le projet a permis le contrôle et la supervision des travaux d'AEP et d'assainissement qui ont été réalisés par le même bureau d'études de manière très satisfaisante
COMPOSANTE : Etudes et sensibilisation				
	Produit 11: Etude du cadre institutionnel et stratégie et programme AEPA		3	L'Etude du cadre institutionnel, stratégique et le programme d'AEPA a été réalisée et validée par le Gouvernement le 22 avril 2015. La mise en œuvre de la stratégie et du programme national d'AEPA demande des ressources pour le moment non disponibles. De plus le diagnostic et le plan d'action de la MAMWE ont été réalisés.
	Produit 12 : études d'APS, d'APD et DAO des infrastructures d'AEP		3	Les études ont été réalisées et les dossiers disponibles. Le Bureau d'études qui a réalisé les études est différent de celui qui a assuré le contrôle des travaux.
	Produit 13 : Campagne IEC		3	Toutes les réalisations du projet ont été accompagnées par une campagne de sensibilisation afin d'assurer leur durabilité par un changement de comportement des populations et des communautés bénéficiaires. La campagne a duré 04 mois, dont 03 mois sur le terrain. Mais sa durée est jugée insuffisante pour changer les comportements.
	Produit 14: Audit		3	Pour les années 2011-2014, les rapports d'audit ont été reçus régulièrement par la Banque et jugés satisfaisants. Celui de 2015, le dernier, est en cours d'élaboration et est prévu être envoyé à la Banque d'ici fin juin 2016

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification /Commentaires
	Produit 15 : Appui aux services de l'Etat		3	Les activités suivantes ont été achevées: (i) travaux de construction du bâtiment de la DGEME; (ii) équipements informatiques, mobiliers de bureau livrés à la DGEME, CGP, MPEETA et DRE d'Anjouan et de Mohéli; (iii) matériels et équipements informatiques livrés aux associations d'usagers de l'eau; (v) lots d'outillages et de pièces de rechange aux associations des usagers de l'eau; (vi) formations de 117 personnes sur 150 prévues pour les AUE et 30 cadres sur 26 prévus pour le secteur de l'AEPA.
	Note Globale des Produits	3	3,06 (3)	SATISFAISANTE
Notation l'Objectif de Développement (OD)				
	Objectif de Développement		3	La chaîne activités-produits –effets a bien fonctionné pour les deux volets AEP et Assainissement; Comme le projet vient d'être achevé, il faudra plus de temps pour produire tous ses effets.
	NOTE DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT	3	3	Validée Satisfaisante. Le RAP renseigne que le projet a atteint son objectif de développement.
Degré de couverture des bénéficiaires				
	Bénéficiaires 1 : Bénéficiaires directs du projet (Eau potable et Assainissement)		4	Le projet a fourni de l'eau potable à environ 162 000 personnes en milieu rural et des services d'assainissement à approximativement 20 000 personnes. 50,4 % des bénéficiaires étaient des femmes
	Bénéficiaire 2 : Les services publics et administration		3	Les autres bénéficiaires du projet sont : (i) les 20 établissements scolaires du pays ont été équipés en latrine et en citernes d'eau ; et (ii) les Directions Régionales et services publics déconcentrés de l'Eau et de l'Assainissement (DREA) et les délégations des Communes du pays ; et (iii) les Comités de Gestion de l'Eau (CGE) et les Unions des Comités de gestion de l'eau.
	NOTE GLOBALE DU DEGRE DE COUVERTURE DES BENEFICIAIRES	n/a	3	SATISFAISANTE. La revue considère que la couverture des bénéficiaires du projet est jugée satisfaisante. Les données sur les bénéficiaires bien désagrégés par genre.
Effets imprévus ou additionnels (positifs ou négatifs non pris en compte dans la cadre logique) et leur niveau d'impact sur le projet (élevé, moyen, faible)				
	Développement institutionnel		3	Le projet a permis entre autres d'équiper les services d'AEPA de l'Etat (bâtiment, équipement informatiques, matériels de bureaux, kits d'analyses chimiques). Il a permis de renforcer les associations des usagers d'eau grâce à la formation et la fourniture d'équipements et contribué au renforcement du secteur de l'eau potable et de l'assainissement grâce à la mise en place d'un cadre institutionnel et stratégique, l'élaboration d'un programme national d'AEPA et la formation des cadres du secteur.
	Genre		UTS	Positive
	Environnement & Changements climatiques		UTS	Positive

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification /Commentaires
	Réduction de la pauvreté		UTS	Positive
	Développement du secteur privé			NA
	Intégration régionale			NA
	Autres (à spécifier) Augmentation de la demande en eau		3	Satisfaisante. La demande en eau s'est accrue dans les zones où le projet a été développé. L'impact positif de la desserte des foyers en eau potable à travers des réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement est indéniable et certain sur la situation sanitaire et physique de tous les bénéficiaires. Le projet contribue à la promotion de certaines activités économiques telles que le développement de l'élevage grâce à la disponibilité de l'eau.
	Note Globale des Effets imprévus ou additionnels	n/a	3	Satisfaisante
NOTE GLOBALE DE L'EFFICACITÉ		3	3,01	SATISFAISANTE
EFFICIENCE	Respect des délais (en se collant à la date initiale de clôture)	2	2	Validée insatisfaisante. Le rapport entre le délai prévisionnel (selon le REP) et le délai réel d'exécution à compter de la date de satisfaction des conditions du premier décaissement est de 0,600, et de ce fait jugé insatisfaisant car supérieur à 0,50 et inférieur à 0,75. Beaucoup de facteurs ont contribué au retard d'exécution du projet et à l'affaiblissement de sa performance.
	Efficiences de l'utilisation des ressources	3	3	Validée Satisfaisante. La valeur médiane du taux de réalisation physique des produits du projet par rapport au taux d'engagement est de 1,09, et de ce fait jugée très satisfaisante car supérieur à 1. Toutefois, le projet a globalement réalisé tous les produits escomptés dans les limites du budget disponible à l'exception des latrines et des citernes d'eau.
	Taux de rentabilité économique (à préciser si applicable)	4	3	Satisfaisante. Le taux de rentabilité moyen à l'achèvement a été estimé à 18,09% contre 19,69% à l'approbation. Ce résultat est jugé satisfaisant. Le ratio du TRE à l'achèvement et le TRE à l'évaluation est de 0,918
	État d'avancement de l'exécution (à partir de l'EER actualisé)	2	2	Validée insatisfaisante. L'état d'avancement de l'exécution du projet est jugé globalement insatisfaisant, étant donné que le projet avait pris beaucoup de retard, surtout au démarrage. Les multiples changements au niveau des Task Managers de la Banque, les difficultés rencontrées dans la passation des marchés et le retard accusé par l'entreprise de travaux d'AEP pour approvisionner les chantiers en équipements, certaines requêtes des populations gérées tardivement par l'UGP, tout cela a contribué à mettre le projet en retard.
	Autres critères (à spécifier)			
NOTE GLOBALE DE L'EFFICIENCE		2,75 (3)	2,75	SATISFAISANTE

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification /Commentaires
DURABILITÉ	Viabilité financière	2	2	Validée insatisfaisante. Un appui continu devrait être mis en place pour le renforcement des capacités. Le Gouvernement doit prendre des dispositions pour que le renforcement de capacités continue.
	Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités	2	2	Validée insatisfaisante. Les travaux ont été exécutés en général dans les règles. Les infrastructures d'AEPA une fois réalisées ont été transférées aux communes qui seront dorénavant chargées de leur gestion. Dans la commune de Moroni, la MAMWE (la Société nationale de distribution d'Eau et d'Electricité) est en charge de l'entretien et de la maintenance. Concernant les communes des îles d'Anjouan et de Mohéli, leurs capacités sont en train d'être renforcées dans le cadre de la coopération avec l'Agence Française de Développement(AFD).
	Approbation et durabilité des partenariats	2	2	Validée insatisfaisante. Le projet a contribué au diagnostic et à la réforme du secteur de l'AEPA aux Comores. Il a permis de renouer le dialogue sectoriel entre les différents partenaires et donateurs. Ainsi, plusieurs bailleurs ont contribué au développement du secteur par des financements parallèles (FAD, AFD, PNUD). Ces efforts ont permis la réalisation d'infrastructures et l'amélioration des taux d'accès à l'AEPA entre 2009 et 2015. Les efforts déployés n'ont pas été suffisants pour la mise en place d'un partenariat durable dans le secteur et d'une organisation effective des bénéficiaires pour la gestion.
	Durabilité environnementale et sociale	3	3	Validée Satisfaisante. L'analyse faite à l'évaluation a permis de constater que le projet, classé dans la catégorie environnementale 2 aura des impacts positifs importants tant sur le plan social, qu'économique que sur la salubrité du milieu et la santé des populations en général. Les impacts positifs du projet sont les suivants: (i) une meilleure connaissance des ressources en eau du pays ; (ii) la réorganisation et la clarification des attributions des acteurs; (iii) un meilleur accès à l'eau potable au niveau opérationnel, la réduction des maladies d'origine hydrique et l'amélioration des revenus des ménages par l'allègement du budget et du temps consacré à l'eau ainsi que la possibilité pour les populations d'étendre leurs activités agricoles génératrices de revenus supplémentaires.
NOTE GLOBALE DE LA DURABILITE		2,25 (2)	2,25 (2)	Insatisfaisante
<p>* La notation du volet efficacité est obtenue à partir de la notation de l'OD du tout dernier EER (Voir note d'orientation sur l'EER).</p> <p>L'appréciation des produits et effets se fera en termes de progrès réalisés vers les cibles et la note globale de l'OD est déterminée en combinant les notations établies pour les effets et les produits suivant la méthodologie définie dans la note d'orientation de l'EER. Il est donnée : Très satisfaisant (4), Satisfaisant (3), Insatisfaisant (2) et Très insatisfaisant (1).</p>				

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification
PERFORMANCE DE LA BANQUE	Identification proactive et résolution des problèmes		3	Le RAP indique que la surveillance et le suivi ont été bons.

	rencontrés aux différentes phases du cycle du projet			
	Prise en compte des leçons tirées des opérations précédentes dans la conception et l'exécution		UTS	Oui (pendant la phase d'évaluation)
	Participation des parties prenantes pour renforcer l'appropriation		UTS	Oui mais pas suffisamment
	Renforcement des exigences fiduciaires et de sauvegarde		UTS	Oui
	Conception et mise en œuvre du système de suivi-évaluation		UTS	N'a pas été mis en place bien que ce soit prévu.
	Qualité de la supervision de la Banque (dosage des compétences des équipes de supervision, etc)		3	Très bonne
	Réponse aux requêtes		UTS	
NOTATION DE LA PERFORMANCE DE LA BANQUE		2	3	SATISFAISANTE
PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	Qualité de la préparation et de l'exécution		UTS	
	Conformité aux engagements, aux accords et aux sauvegardes		3	Conforme dans l'ensemble.
	Mise à disposition en temps opportun de la contrepartie		UTS	
	Réactivité aux recommandations de supervision		3	Oui. Les recommandations de supervision mises en œuvre dans leur grande majorité
	Mesures prises pour assurer la durabilité du projet		UTS	
	Respect du calendrier de préparation des requêtes			
NOTATION DE LA PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR		2	3	SATISFAISANTE
PERFORMANCE DES AUTRES PARTIES PRENANTES	Respect des délais de décaissement des cofinanciers		3	L'AFD et le PNUD dans les temps.
	Fonctionnement des mécanismes de collaboration		UTS	
	Qualité du dialogue politique des cofinanciers (seulement pour les OAP)		2	Faible dialogue entre les parties prenantes
	Qualité du travail des prestataires		3	Satisfaisante
	Réactivité aux demandes des clients			
NOTATION DE LA PERFORMANCE DES AUTRES PARTIES PRENANTES		2	3	SATISFAISANTE
La notation globale est donnée par: Très satisfaisant, Satisfaisant, Insatisfaisant et Très insatisfaisant.				
(i) Très satisfaisant (TS) : 4				
(ii) Satisfaisant (S) : 3				
(iii) Insatisfaisant (I) : 2				
(iv) Très insatisfaisant (TI): 1				

CONCEPTION, MISE EN ŒUVRE ET UTILISATION DU SUIVI ET ÉVALUATION (S&E)

Critères	Sous-critères	Validation IDEV	Justification/Commentaires
CONCEPTION DU S&E	Système de S&E en place, clair, adéquat et réaliste	2	
	Les indicateurs de suivi et le plan de suivi ont été dûment agréés	2	Les indicateurs ont été contrôlés.
	Existence d'indicateurs désagrégés selon le genre	UTS	

Critères	Sous-critères	Validation IDEV	Justification/Commentaires
	Les données de référence ont été disponibles ou collectées durant la conception	3	Les données du projet étaient disponibles.
	Autres à préciser		
NOTE DE LA CONCEPTION DU S&E		2	INSATISFAISANTE
MISE EN ŒUVRE DU S&E	La fonction S&E est adéquatement pourvue de personnel et équipée	2	L'expert en S&E prévu par le programme a été recruté mais il n'est pas resté.
NOTE DE LA MISE EN ŒUVRE DU S&E		2	INSATISFAISANTE
UTILISATION DU S&E	L'emprunteur a utilisé les informations de suivi pour la décision	UTS	Pas de confirmation dans le RAP
NOTE DE L'UTILISATION		2	INSATISFAISANTE
NOTATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DU S&E		2	INSATISFAISANTE

EVALUATION DE LA QUALITE DU RAP

Critère	RAP-EVN (1-4)	Justifications/Commentaires
QUALITE DU RAP		
1. Degré et qualité de l'exhaustivité des éléments de preuves et de l'analyse du RAP pour étayer les notations des différentes sections.	3	Satisfaisante. L'exhaustivité, le détail des discussions et la pertinence de ses analyses ont été bien analysés dans le RAP. Mais les Annexes techniques basées sur les informations issues d'un système de S&E fiable font défaut
2. Degré d'objectivité des notes d'évaluation du RAP.	4	Conformes aux discussions mais évaluées sévèrement si l'on compare avec d'autres RAP qui ont été moins sévères.
3. Degré de cohérence interne des notations d'évaluation du RAP ; inexactitudes ; incohérences (dans les différentes sections) entre les textes et les notations ; cohérence entre la note globale et les notations des différentes composantes.	3	Satisfaisante. Le RAP est cohérent avec lui-même en ce qui concerne les notations qui sont globalement en cohérence avec le contenu des textes. Mais les Annexes techniques basées sur les informations issues d'un système de S&E fiable font défaut.
4. Degré d'identification et d'évaluation des facteurs clés (internes et exogènes) et des effets inattendus (positifs et négatifs) ayant affecté la conception et la mise en œuvre.	4	Validée très Satisfaisante
5. Adéquation du traitement des mesures de sauvegarde, des questions fiduciaires, de l'alignement et de l'harmonisation.	3	L'élaboration des problèmes liés à la gestion financière aurait facilité l'adéquation du traitement.
6. Degré de solidité des processus de génération et d'analyse des données (y compris les taux de rentabilité) en appui à l'évaluation du RAP.	3	Validée Satisfaisante
7. Adéquation globale de l'accessibilité des éléments de preuves (à partir du RAP, y compris les annexes et les autres données fournies).	3	Validée Satisfaisante
8. Dans quelles mesures les enseignements tirés (et les recommandations) sont clairs et fondés sur l'évaluation du RAP (éléments de preuve et analyse).	4	Validée très satisfaisante
9. Degré de clarté et d'exhaustivité globale du RAP.	3	Validée Satisfaisante
Autres (à spécifier)		
NOTE SUR LA QUALITE DU RAP	3.33	SATISFAISANTE

Conformité du RAP avec les directives (RAP/OM ; IDEV)		
1. Délais de livraison du RAP (A temps = 4; en retard = 1)	4	5 mois après la date de clôture
2. Degré de participation de l'Emprunteur, du Co-financier et du Bureau Extérieur dans la préparation du RAP ***	UTS	Pas d'informations disponibles dans le RAP
3. Autres aspects (à spécifier)		
Note sur la conformité du RAP		RAP conforme aux nouvelles directives de la Banque.
*** Noté Élevé/exemplaire (4), ou substantiel/significatif (3), ou modéré (2), ou négligeable (1)		